



Établissement public du ministère chargé du développement durable

Dispositif pour la prise en compte des captages prioritaires par l'agence Loire-Bretagne



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Le contrat territorial AELB

- **Contrat pour la mise en œuvre opérationnelle**
 - Du Sdage (objectifs environnementaux des masses d'eau et programme de mesures)
 - Du Sage s'il existe
 - **Contractualisation des actions corrigeant les altérations constatées**
- **Contrat multi-thématique et multi- maîtres d'ouvrage éventuellement**
- **Des aides spécifiques**



Un dispositif particulier pour les captages prioritaires

Établissement public du ministère chargé du développement durable

- **Une déclinaison du contrat territorial (CT), pour la mise en œuvre du programme d'actions arrêté par le préfet**
- **Pour les captages figurant dans le Sdage Loire-Bretagne (donc uniquement les prioritaires « Grenelle »)**
- **Des aides pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du programme d'actions (les mêmes que le CT + des spécificités)**



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Phase d'élaboration Organisation

- **Identification d'un porteur de projet**
(actions d'accompagnement: études, animation, suivi)
- **Désignation d'un animateur (ou prestation)**
(participe au diagnostic, informe les acteurs, contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme d'actions)
- **Mise en place d'un comité de pilotage**
(présidé par le porteur de projet qui anime et assure la prise de décisions techniques et financières avec les acteurs et les partenaires institutionnels)



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Phase d'élaboration Construction du programme d'actions

- **Etat des lieux des connaissances**
- **Etudes pour la délimitation de l'aire d'alimentation et de la zone de protection**
- **Diagnostic territorial des pressions**
- **Construction du programme d'actions et des modalités de suivi/évaluation (indicateurs, état zéro, objectifs)**
- **Plan de financement et échéanciers**



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Contrat pour la mise en œuvre du programme d'actions arrêté par le Préfet

- **Condition Agence : DUP pour les PPC au moins déposée en préfecture**
- **Durée 4 ans : 3 ans pour la contractualisation par les agriculteurs et 1 an pour le bilan**
- **Contrat caduque si un arrêté préfectoral rend obligatoires des mesures et adaptation des aides en conséquence**
- **Un contrat type**



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Cas particulier : Le territoire fait ou fera l'objet d'un contrat territorial (pas d'arrêté)

- **S'assurer de la conformité du contrat au programme d'actions arrêté par le préfet (avenant ou nouveau contrat)**
- **Si un arrêté rend obligatoires des mesures, le contrat et les aides directes aux agriculteurs sont revus pour en tenir compte**



Modalités d'aides de l'agence

Établissement public du ministère
chargé du développement durable

- **Animation: 50%**
- **Etudes : 50%**
- **Diagnostics d'exploitations : 50%**
- **Suivi de la qualité de l'eau : 50%**
- **Communication : 50%**
- **MAE, PVE, CAB, SFEI... : modalités du PDRH et des DRDR (cofinancement exigé)**
- **Plans de désherbage des communes et achat de matériel de désherbage alternatif : 30%**
- **Acquisitions foncières : 30%**



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Etat d'avancement sur LB

(en cours de consolidation)

- 128 aires d'alimentation de captages prioritaires dans le Sdage Loire-Bretagne :
 - 38 contrats territoriaux dont 36 avec MAE
 - 8 contrats en préparation pour 12 AAC et des études préalables en cours
 - 2 arrêtés ZSCE délimitation et programme d'actions